

FORMULAIRE DE DEMANDE DE MAJORATIONS DE BAREME

À retourner pour **le lundi 28 février 2022 au plus tard** à :
DSDEN du Nord, DPEP/BGC, 144 rue de Bavay, 59033 LILLE cedex, ou par courriel à mvt1d59@ac-lille.fr

Tout dossier hors délai ne pourra être étudié

**TOUTE DEMANDE INCOMPLETE ET/OU ADRESSEE DIRECTEMENT AUX SERVICES MEDICAUX ET SOCIAUX
NE POURRA ÊTRE ETUDIEE**

NOM D'USAGE :
Prénom :
Adresse personnelle :
.....
Courriel **académique** :@ac-lille.fr
Affectation :
Circonscription :

NOM DE NAISSANCE :
Date de naissance :
Tél. :

Titulaire Stagiaire

Majoration (cocher la case)		Conditions	Pièces justificatives minimales
1 – Handicap du conjoint ou de l'enfant Les dossiers seront présentés <u>pour avis</u> par les services de la DSDEN au service de médecine de prévention	<input type="checkbox"/>	Situation de bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) prévue par la Loi du 11 février 2005 . La procédure concerne le conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi, ainsi que la situation d'un enfant reconnu handicapé ou souffrant d'une maladie grave.	<p style="text-align: center;">Sous pli cacheté :</p> <input type="checkbox"/> La ou les pièces attestant que le conjoint entre dans le champ du BOE <input type="checkbox"/> toute pièce attestant de la reconnaissance du handicap de l'enfant <input type="checkbox"/> Tous les justificatifs actualisés et courrier explicatif attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée ou de l'enfant
2 - Situations médicales ne relevant pas du handicap Les dossiers seront présentés <u>pour avis</u> par les services de la DSDEN au service de médecine de prévention	<input type="checkbox"/>	Adresser le formulaire uniquement au service de la DSDEN , accompagné des pièces justificatives	<p style="text-align: center;">Sous pli cacheté :</p> <input type="checkbox"/> Certificat médical ou justificatifs médicaux actualisés <input type="checkbox"/> Le pli cacheté devra être accompagné d'un courrier explicatif attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de l'enseignant
3 - Situations sociales (dont les situations de garde alternée et de famille monoparentale et de rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe) <u>relevant d'une situation particulière entraînant des difficultés</u> Les dossiers seront présentés <u>pour avis</u> par les services de la DSDEN au service social	<input type="checkbox"/>	<p>Dossiers relatifs aux situations sociales de garde alternée : seuls les enfants de moins de 18 ans au 01/09/22 sont pris en considération</p> <p>Dossiers relatifs aux situations sociales de familles monoparentales : seuls les enfants de moins de 18 ans au 01/09/22 sont pris en considération</p> <p>Dossiers relatifs aux agents sollicitant un rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant</p> <p><i>Pour ces 3 types de demande, l'attribution de bonification est soumise à l'examen du dossier</i></p>	<p style="text-align: center;">Sous pli cacheté</p> <p>a) pour les situations de garde alternée :</p> <input type="checkbox"/> Photocopie de la décision judiciaire de garde <p>b) pour les situations de familles monoparentales :</p> <input type="checkbox"/> Attestation sur l'honneur de monoparentalité <input type="checkbox"/> Avis d'imposition sur les revenus 2020 <input type="checkbox"/> Copie du livret de famille <p>c) pour les situations d'agents sollicitant un rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant :</p> <input type="checkbox"/> copie du jugement, justificatif de domicile et courrier explicatif attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de l'enseignant <input type="checkbox"/> Le pli cacheté devra être accompagné d'un courrier explicatif attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de l'enseignant
4 - Rapprochement de conjoints Attention : Il y a rapprochement de conjoints lorsque l'agent souhaite se rapprocher de son conjoint dont la résidence professionnelle est située au-delà de 40 km de son affectation et dont la situation familiale correspond à l'un des 3 cas suivants : mariage, PACS, ou vie maritale avec enfant reconnu par les deux parents . Les points seront uniquement attribués sur les vœux situés dans la commune en question. Les professeurs des écoles stagiaires en 2021-2022 ne peuvent demander une majoration pour rapprochement de conjoints.	<input type="checkbox"/>	Enfants à naître Agents mariés dont le mariage est intervenu au plus tard le 28/02/2022 Agents liés par un PACS établi au plus tard le 28/02/2022 Agents non mariés ayant un enfant né ou à naître reconnu par les deux parents au plus tard le 28/02/2022. <i>(Les enfants adoptés ouvrent les mêmes droits que les enfants naturels)</i>	<input type="checkbox"/> Certificat de grossesse <input type="checkbox"/> Photocopie du livret de famille (mariage et enfants) ou extrait récent de l'acte de naissance de l'agent Attestation du tribunal d'instance établissant le PACS <u>ou</u> <input type="checkbox"/> Extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et Le lieu d'enregistrement du PACS ET livret de famille <i>le cas échéant</i> . <input type="checkbox"/> Photocopie du livret de famille, ou extrait de l'acte de naissance, ou copie de la reconnaissance anticipée. Attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle du conjoint. <u>datée de moins de 3 mois</u> . ou <input type="checkbox"/> En cas de chômage du conjoint, attestation récente (moins de trois mois) d'inscription auprès du Pôle Emploi de la résidence privée.
		Situation professionnelle du conjoint	

Date :

Signature de l'intéressé(e) :

